

Conditions Générales de Ventes de Prestations de Services

SPIRIT COSPACE, S.A.S. au capital de 12 000 euros immatriculée au RCS Pau B 891 939 126 depuis le 01.01.2021.
SIRET 89193912600019 - TVA Intracommunautaire FR28891939126 - Siège social : 12, place Georges Clemenceau, 64000 Pau
Tél. 05 59 82 66 45 - Courriel : contact@spirit-cospace.com - Site : spirit-cospace.com

ARTICLE 1 - Objet : Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les prestations de services conclues par SPIRIT COSPACE auprès de ses clients pour tout achat de services payants suivants : « Mise à disposition d'espaces de travail, de salles de réunion, d'espaces de vente, d'événementiel, et prestations de domiciliation d'entreprises, de conseils et de représentation ». Les services sont fournis par SPIRIT COSPACE directement. Le choix et l'achat d'un service est de la seule responsabilité du client. Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client avant la conclusion du contrat. Conformément à la réglementation en vigueur, SPIRIT COSPACE se réserve le droit de modifier ponctuellement les présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières. Elles ne peuvent s'appliquer aux transactions conclues antérieurement. Le client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales et les avoir acceptées.

ARTICLE 2 - Services en ligne : Ces Conditions Générales sont accessibles à tout moment sur le Site internet de SPIRIT COSPACE spirit-cospace.com. Elles sont applicables dès leur mise en ligne et ne peuvent s'appliquer aux transactions conclues antérieurement. Les services présentés sur le Site internet sont proposés à la vente uniquement en France. L'accès et l'utilisation des applications en ligne sont soumis aux conditions et modalités suivantes, les applications ne peuvent être utilisées que par le client, pour ses propres besoins, les applications peuvent être utilisées sur tout type de navigateur, les applications sont conçues pour satisfaire au plus grand nombre d'utilisateurs, SPIRIT COSPACE ne pouvant garantir son adaptation aux besoins spécifiques du client, l'utilisation des applications est effectuée par le client, sous sa propre responsabilité. La responsabilité de SPIRIT COSPACE ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques. Aucun droit de propriété intellectuelle sur les applications n'est cédé au client, les applications demeurant la propriété entière et exclusive de SPIRIT COSPACE. Le client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales et les avoir acceptées en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure de commande en ligne ainsi que des Conditions Générales d'Utilisation du Site internet. Le service commandé en ligne sera confirmé par l'envoi d'un courriel de SPIRIT COSPACE au client. Ce courriel reprendra les termes de la commande avec confirmation de la date de réservation de la prestation. Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique de SPIRIT COSPACE constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le client via le Site internet. La validation de la commande de services par le client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales et des Conditions Générales d'Utilisation. SPIRIT COSPACE accusera réception de la commande dès sa validation par l'envoi d'un courrier électronique.

ARTICLE 3 - Commande : Les commandes doivent être confirmées par écrit, au moyen d'un bon de commande dûment signé par le Client. La validation de la commande de services par le client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales et constitue une preuve du contrat de prestation de services. Les éventuelles modifications de la commande demandées par le Client ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités de SPIRIT COSPACE, que si elles sont notifiées par écrit, 15 jours au moins avant la date prévue pour la fourniture des prestations de services commandées, après signature par le Client d'un nouveau bon de commande spécifique et ajustement éventuel du prix. En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par SPIRIT COSPACE, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande, tel que défini à l'article "Conditions de règlement-Délais de règlement" des présentes Conditions Générales de Vente sera de plein droit acquis à SPIRIT COSPACE et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement. SPIRIT COSPACE se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

ARTICLE 4 - Tarifs : Les prestations de services sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande, selon le devis préalablement établi par SPIRIT COSPACE et accepté par le Client, comme indiqué à l'article "Commandes" ci-dessus. Les tarifs s'entendent nets et HT. Une facture est établie par SPIRIT COSPACE et remise au Client lors de chaque fourniture de services. Les conditions de détermination du coût des services dont le prix ne peut être connu a priori ni indiqué avec exactitude seront communiquées au Client ou feront l'objet d'un devis détaillé, à la demande du client. Les services proposés par SPIRIT COSPACE sont fournis aux tarifs en vigueur sur le Site internet lors de l'enregistrement de la commande par le client. Le prix ne pourra être modifié une fois la commande du client validée. Rabais, remise ou ristourne feront l'objet de conditions particulières.

ARTICLE 5 - Conditions de règlement : Le prix est payable comptant par le client, en totalité au jour de la fourniture de la prestation fournie. Les parties peuvent convenir, par des conditions particulières, du versement d'un acompte, auxquels cas s'appliquent les dispositions suivantes, un acompte de 30 % du prix total des prestations de services commandées sera exigé lors de la passation de la commande, le solde du prix est payable au comptant, au jour de la fourniture desdits services. SPIRIT COSPACE ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des services commandés par le client si celui-ci ne lui en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités indiquées aux présentes Conditions Générales. Le règlement des prestations peut s'effectuer par tout moyen de paiement au jour de la fourniture de la prestation. En cas de paiement par chèque, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en Europe. La mise à l'encaissement est réalisée à réception du chèque. En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le client au-delà d'un délai de 15 jours après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux mensuel de 15 % du montant TTC du prix des prestations de services figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises à SPIRIT COSPACE, après rappel écrit valant mise en demeure. Le délai passé, SPIRIT COSPACE exigera le versement immédiat de la totalité des sommes dues... En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, SPIRIT COSPACE se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler la fourniture des services commandés par le client et d'annuler les éventuelles remises accordées à ce dernier. En plus sera due l'indemnité forfaitaire de 40,00 € par facture pour frais de recouvrement conformément à l'article L 441-6 du Code du commerce 12^{ème} alinéa, cette indemnité forfaitaire se cumulant avec les pénalités de retard. La société SPIRIT COSPACE se réserve le droit de demander au client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassent ce montant, sur présentation des justificatifs. Aucun escompte ne sera pratiqué par SPIRIT COSPACE pour paiement comptant ou dans un délai inférieur à celui figurant aux présentes Conditions Générales de Vente ou sur la facture émise par SPIRIT COSPACE.

ARTICLE 6 - Modalités de fourniture des prestations : Les services commandés par le client seront fournis par SPIRIT COSPACE selon les modalités figurant sur la commande après validation de la commande et acceptation du devis, s'il en a été établi un, accompagnés de l'acompte exigible. En tout état de cause, la responsabilité de SPIRIT COSPACE ne pourra en aucun cas être engagée en cas de suspension de la fourniture de la prestation de services imputable au client, ou en cas de force majeure. Dans l'hypothèse où SPIRIT COSPACE serait dans l'incapacité de réaliser les prestations commandées, la société s'engage à en avertir le client par tout moyen à sa convenance dans un délai de 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la confirmation de la commande du client, auquel cas ce dernier pourra émettre de plein droit le souhait d'être remboursé en intégralité du montant de l'acompte si un acompte a été versé. En cas de demande particulière du Client concernant les conditions de fourniture des prestations, dûment acceptées par écrit par SPIRIT COSPACE, les coûts liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par le Client.

ARTICLE 7 - Modalités d'utilisation des services : L'accès aux locaux n'est possible qu'aux horaires d'ouverture établis par SPIRIT COSPACE, hors conditions particulières. Les clients sont seuls responsables de leurs effets personnels. SPIRIT COSPACE décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de biens matériels personnels pouvant survenir à l'intérieur des locaux (y compris dans les casiers fermés à clé). Il est recommandé au Client de contracter une assurance vol valable hors du domicile. Le Client renonce à tout recours à l'encontre de SPIRIT COSPACE et/ou de son assurance, en cas de perte, vol ou dommage sur ses effets personnels. Sans préjudice des autres obligations prévues aux présentes, le Client s'engage à respecter les obligations qui suivent : Le Client s'engage, dans son usage des Services, à se conformer aux lois et règlements en vigueur, à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Il s'engage à respecter toutes les obligations légales et réglementaires et à effectuer toutes les formalités notamment administratives, fiscales et/ ou sociales qui lui incombent le cas échéant du fait de son utilisation des Services. Le Client s'engage à utiliser personnellement les Services et à ne permettre à aucun tiers de les utiliser à sa place ou pour son compte. Il est informé et accepte qu'il ne peut déléguer ou céder aucun des droits au titre du présent contrat, ni confier à un tiers l'exécution de tout

ou partie de ses obligations, sans l'accord préalable et écrit de SPIRIT COSPACE. Il doit veiller à ce que la tranquillité des Locaux ne soit troublée en aucune manière. Il s'engage à respecter le bon ordre et la propreté des Locaux. Il s'engage à n'y introduire ni animaux, ni produits ou objets dangereux ou illicites. L'espace est totalement non-fumeur. L'utilisation des cigarettes électroniques est strictement interdite dans tout l'espace. Le Client s'interdit d'apporter des modifications aux locaux et s'engage à en prendre le plus grand soin. Le Client répond de tout dommage causé de son fait ou du fait de toute personne se trouvant dans l'Espace avec sa permission expresse ou tacite, notamment en cas de perte, vol ou détérioration de nos équipements. Le Client doit être assuré pour son activité professionnelle (Assurance civile professionnelle). Le Client n'aura en aucun cas le droit de sous-louer ou donner accès à l'Espace à un tiers.

ARTICLE 7.1 - Conditions d'utilisation du réseau informatique : L'ensemble du réseau informatique au sein des locaux de la société SPIRIT COSPACE offre aux personnes disposant d'un appareil équipé d'une carte réseau (filaire en ethernet ou Wifi) la possibilité de se connecter gratuitement au réseau internet. Les personnes souhaitant utiliser le réseau doivent obligatoirement s'inscrire en ligne lors de la première connexion. Le réseau Wifi autorise la navigation sur Internet ainsi que l'envoi de messages électroniques via un logiciel de courrier. Chaque utilisateur est juridiquement responsable de l'usage qu'il fait de cette connexion. Il s'engage à respecter les règles de la déontologie informatique et notamment à :

- faire un usage strictement personnel de son accès
- ne pas consulter des sites à caractère raciste, pédophile ou incitant à la haine et à la violence
- ne pas commettre de délits et actes de piratage portant atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes
- ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient avoir pour conséquences de masquer sa véritable identité ou s'approprier le mot de passe d'un autre utilisateur
- ne pas altérer, modifier des données ou accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau
- ne pas interrompre ou perturber le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau

La société SPIRIT COSPACE se réserve le droit d'utiliser tout moyen de vérification et de contrôle concernant tout usage fait des systèmes d'information par les utilisateurs.

ARTICLE 8 - Modalités de résiliation : Tout contrat souscrit à durée déterminée ne peut être résilié avant son échéance, sauf sur commun accord, entre SPIRIT COSPACE et le client qui décideront de rompre le contrat avant son terme. La résiliation du contrat implique l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception de la part du client en respectant un préavis de 7 jours. Le courrier doit préciser la nature de la prestation, le nom du contrat, la date de début du contrat. Dans le cas d'une faute du client ou du prestataire une résiliation unilatérale sera envisageable.

ARTICLE 9 - Droit de rétractation : Pour les commandes validées par le client et confirmées par la Société SPIRIT COSPACE sur le site de la Société, et comme précisé dans l'article L121-25 du Code de la consommation, et par la suite dans la loi Hamon de juin 2014 sur la consommation, en cas de signature de contrat hors de l'établissement du Prestataire (sauf foire, salon ou autre manifestation commerciale), ou encore à distance, le client peut renoncer à sa commande ou son engagement d'achat dans les 14 jours, jours fériés compris, à compter du lendemain de la signature dudit contrat. Le consommateur pourra alors demander le remboursement des sommes versées d'avance sur le prix.

ARTICLE 10 - Réserves et réclamations à la réception des prestations de services : A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la réception des prestations, celles-ci seront réputées conformes à la commande, en quantité et qualité. Le Client disposera d'un délai de 7 jours à compter de la fourniture des prestations et de la réception de celles-ci pour émettre, par écrit, de telles réserves ou réclamations, avec tous les justificatifs y afférents, auprès du Prestataire. Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités et délais par le Client. La société SPIRIT COSPACE rectifiera dans les plus brefs délais et à ses frais, les prestations fournies dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client.

ARTICLE 11 - Responsabilité du prestataire de service - Garantie : SPIRIT COSPACE garantit au client, conformément aux dispositions légales, la bonne exécution de prestations fournies, telles que définies dans l'offre à l'exclusion de toute négligence ou faute du Client. SPIRIT COSPACE a une obligation de moyen et non de résultat, ce que le client reconnaît et accepte expressément.

ARTICLE 12 - Exclusion de responsabilité et de garantie du prestataire de service : La responsabilité de SPIRIT COSPACE ne saurait être recherchée pour des dommages résultant d'erreurs provenant de documents ou informations fournis par le client, en particulier si le prestataire a préalablement émis des réserves. La responsabilité de SPIRIT COSPACE ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la fourniture de la prestation imputable au Client, ou en cas de force majeure. Les conseils et/ou informations fournis par SPIRIT COSPACE au Client, qu'ils soient oraux ou écrits, ne sont en aucun cas susceptibles de créer à sa charge des obligations ou garanties non expressément prévues par le présent accord. SPIRIT COSPACE ne garantit pas la disponibilité de l'espace de travail partagé ni des salles de réunion à une date et à une heure déterminée, cette disponibilité dépendant notamment de leur utilisation et/ou réservation par les autres adhérents. SPIRIT COSPACE ne pourra pas être tenue pour responsable en cas de perte ou de vols subis par le Client dans l'enceinte des Locaux. SPIRIT COSPACE met en oeuvre tout moyen pour assurer la qualité des réseaux et équipements mis à la disposition du Client dans le cadre des Services mais ne pourra en aucun cas être tenue responsable des éventuels dommages aux biens qui seraient subis par le Client du fait de l'utilisation de ces réseaux et équipements. Il revient au Client de faire le nécessaire pour se protéger de toute attaque ou intrusion qui seraient préjudiciables à ses données. SPIRIT COSPACE est susceptible de conclure des partenariats avec des professionnels, qu'elle pourra présenter à un Client. SPIRIT COSPACE n'endosse aucune responsabilité au titre des conseils, produits et/ou services de ces partenaires. Elle n'est pas non plus responsable des transactions intervenues entre le Client et l'un de ces partenaires ou, plus généralement, entre le Client et un quelconque professionnel avec lequel le Client entrerait en contact par l'intermédiaire des Services, et ne saurait en aucun cas être partie à quelques litiges éventuels que ce soit avec ces partenaires et professionnels concernant notamment la livraison de produits et/ou services, les garanties, déclarations et autres obligations quelconques auxquelles ces partenaires et professionnels seraient tenus.

ARTICLE 13 - Exception d'inexécution : Il est rappelé qu'en application de l'article 1219 du Code civil, chaque partie pourra refuser d'exécuter son obligation, alors même que celle-ci est exigible, si l'autre partie n'exécute pas la sienne et si cette inexécution est suffisamment grave, c'est-à-dire, susceptible de remettre en cause la poursuite du contrat ou de bouleverser fondamentalement son équilibre économique. La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la partie défaillante de la notification de manquement qui lui aura été adressée à cet effet par la partie victime de la défaillance indiquant l'intention de faire application de l'exception d'inexécution tant que la partie défaillante n'aura pas remédié au manquement constaté, adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception pour preuve de l'envoi. La partie victime de la défaillance pourra en cas d'inexécution suffisamment grave de l'une quelconque des obligations incombant à l'autre partie, notifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la partie défaillante, la résolution fautive des présentes, 15 jours après l'envoi d'une mise en demeure de s'exécuter restée infructueuse, et ce en application des dispositions de l'article 1224 du Code civil. Cette exception d'inexécution pourra également être utilisée à titre préventif, conformément aux dispositions de l'article 1220 du Code civil, s'il est manifeste que l'une des parties n'exécute pas à l'échéance les obligations qui lui incombent et que les conséquences de cette inexécution sont suffisamment graves pour la partie victime de la défaillance. Cette faculté est utilisée aux risques et périls de la partie qui en prend l'initiative. Le présent article ne s'applique pas aux cas de suspension pour défaut de paiement, non-respect des conditions de paiement, adresse erronée, problème avec le compte d'un client auxquels cas s'appliquent les modalités de suspension stipulées aux articles concernés.

ARTICLE 14 - Force majeure : Les parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil. Constituent des événements de force majeure pour les parties : les catastrophes naturelles, les actes de l'autorité publique, les embargos, les grèves internes ou nationales, les conditions climatiques exceptionnelles, les insurrections, les émeutes. L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire et ne dépasse pas une durée de 30 jours. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. A cet effet, la partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire. Si

l'empêchement est définitif ou dépasse une durée de 30 jours, les présentes seront résolues de plein droit après l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception par la partie la plus diligente.

ARTICLE 15 - Propriété intellectuelle : Tout le contenu du site internet spirit-cospace.com que ce soit les éléments visuels ou sonores, y compris la technologie sous-jacente, est la propriété de SPIRIT COSPACE et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle. La divulgation des éléments du site internet ne saurait en aucun cas être interprétée comme accordant une licence ou un droit d'utilisation quelconque des éléments distinctifs du site internet protégés par le droit de la propriété intellectuelle et notamment le droit d'auteur. Toute reproduction, représentation, utilisation, diffusion, publication, modification totale ou partielle du contenu du site internet, pour quelque motif, par quelque procédé et sur quelque support que ce soit, est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon. Ainsi aucun des documents provenant du site ne peut être copié, reproduit, publié, téléchargé, posté, transmis ou distribué d'aucune manière que ce soit. Cependant, il est possible de télécharger une copie des documents sur un ordinateur pour l'utilisation personnelle du client et uniquement à des fins non commerciales et non lucratives, à condition que le client ne modifie pas les informations contenues et qu'il conserve intactes toutes les mentions relatives à la propriété. La modification de ces documents ou l'utilisation dans un autre but constitue une infraction au droit de la propriété intellectuelle.

ARTICLE 16 - Non validation partielle : L'annulation éventuelle d'une ou plusieurs clauses des Conditions Générales par une décision de justice ou encore d'un commun accord entre les parties ne saurait porter atteinte à ses autres stipulations qui continueront de produire leur plein et entier effet pour autant que l'économie générale du contrat puisse être sauvegardée. Au cas où l'exécution de l'une ou plusieurs des clauses des Conditions Générales serait rendue impossible du fait de son annulation, les parties tenteront de se rapprocher afin d'établir une nouvelle clause dont l'esprit et la lettre seront aussi proches que possible de l'ancienne clause, les autres stipulations des Conditions Générales demeurant en vigueur.

ARTICLE 17 - Protection des données : Dans le cadre de l'exécution du présent Contrat et/ou de la navigation sur le site internet, un certain nombre de données personnelles relatives au client pourront être amenées à être traitées par SPIRIT COSPACE. Pour davantage d'informations sur le traitement de ces données, voir nos Conditions Générales d'Utilisation disponibles sur notre site spirit-cospace.com.

ARTICLE 18 - Langue du contrat : Les présentes Conditions Générales et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française, langue du contrat.

ARTICLE 19 - Litiges : En cas de litige, les parties s'engagent à apporter toute collaboration nécessaire à la recherche d'une solution amiable. Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, dans un délai d'un an à compter de sa réclamation écrite, le consommateur, sous réserve de l'article L.152-2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, auprès de SAS Médiation Solution -222 chemin de la bergerie-01800 Saint Jean de Nioist -site : <https://www.sasmediationsolution-conso.fr> -email : contact@sasmediationsolution-conso.fr. Les parties s'engagent à garder strictement confidentiels tous les échanges de paroles, de courriers ou de documents qui auront lieu au cours de la procédure de médiation.

ARTICLE 20 - Juridiction compétente : Tous les litiges auxquels Les présentes Conditions Générales et les opérations d'achat et de vente qui en découlent pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 21 - Modifications :

SPIRIT COSPACE se réserve la faculté de modifier à tout moment les présentes conditions générales. Le Client qui a recours aux Services postérieurement à l'entrée en vigueur des conditions générales modifiées est réputé avoir accepté ces modifications.

Article 22 - Acceptation du client : Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à SPIRIT COSPACE, même si elle en a eu connaissance.

Fait à Pau, le

Signature du client

Signature du représentant légal
pour la société SPIRIT Cospace